

## Au sujet de la laïcité dans nos établissements scolaires

Le CNGA-CGC a toujours milité pour la laïcité et la neutralité au sein des établissements scolaires : ces revendications nous honorent et font partie intégrante des principes fondateurs de notre syndicat.

Nous savons que le problème de la laïcité est complexe mais force est de constater que si la situation des élèves des établissements est clairement définie par la loi, celle des personnes qui fréquentent ces mêmes établissements est plus complexe, voire permissive.

Nos élèves sont soumis à l'article L. 141-5 du code de l'éducation, issu de la loi sur le port de signes religieux ostensibles du 15 mars 2004, en vertu duquel « le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdite ». Nous pouvons donc imposer à nos élèves une tenue « neutre » au sein de l'école même si nous ne sommes pas dupes : aussitôt sortis de leur établissement, ils ont tout loisir de revêtir une tenue ostentatoire.

Mais le problème se complique pour les personnes extérieures aux établissements : parents d'élèves, accompagnateurs de sorties éducatives, stagiaires des Greta par exemple, élèves d'établissements voisins, publics ou privés venant passer un examen...pour lesquelles le règlement intérieur ne s'applique pas. En effet, la circulaire 2004-084 du 18 mai 2004 précise que l'interdiction du port de signes ou tenues manifestant une appartenance religieuse concerne les élèves et ne vise ni les agents publics de l'enseignement, ni les parents d'élèves, ni les candidats qui viennent passer les épreuves d'un examen ou d'un concours dans les locaux d'un établissement public d'enseignement. Et cela est confirmé par des jugements récents du Tribunal administratif.

Donc pendant que nos élèves sont en cours, dans les mêmes locaux, des adultes ou des élèves de leur âge fréquentent leur établissement dans la tenue de leur choix. Que doit-on tolérer quand un élève passe un examen dans son propre établissement ?

De même, l'établissement ne participe-t-il pas à la stigmatisation de certaines communautés, quand les cantines scolaires proposent des « menus spéciaux » pour certains élèves, menus refusés à d'autres (élèves ou enseignants) en fonction de leur faciès.

Nos ministres successifs se sont emparés du problème de la laïcité sans répondre aux difficultés que nous soulevons. Et pour ne prendre que 2 exemples récents :

- En 2011, les leçons de morale avaient été réintroduites à l'école primaire sur décision de Luc Chatel,
- Vincent Peillon a affirmé en 2012 vouloir instaurer dans l'enseignement une morale laïque (enseignement moral et civique) du primaire jusqu'au lycée. Il a proposé en août 2013 une charte de la laïcité qui doit être affichée depuis fin septembre 2013 dans les établissements scolaires. De même, tous les nouveaux enseignants du premier et du second degrés, seront formés à cet enseignement dans les ESPE (Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation) via un module obligatoire sur la laïcité. Ces mesures ont plutôt les faveurs du CNGA mais comme Luc Chatel, nous ne sommes pas sûrs qu'elles permettront « de résoudre tous les problèmes de laïcité dans les établissements scolaires ».

En conclusion, afficher de grands concepts comme le font les ministres successifs de l'éducation ne résout pas tous les problèmes auxquels les enseignants sont confrontés : nous voulons transmettre des valeurs laïques, mais que l'on nous donne les moyens réglementaires de le faire ! Le débat de l'été 2013 sur le port du foulard à l'université et les conclusions de Madame Fioraso nous expliquant que le voile islamique dans l'enseignement supérieur « ne pose pas de problème », ne nous semblent pas aller dans le bon sens !

Françoise PONCET

### Éditorial

1 -Au sujet de la laïcité...

### Nos positions

2-3 -Réforme des retraites 2013

4-5 -Réforme des filières  
technologiques

6-8 -Rapport de la Cour des Comptes

8-9 -Une rentrée difficile dans le 93

### Informations

2 -Charte de la laïcité

5 -Nécrologie

9 -À lire au BO

10-14 -Actualités d'été 2013

14- Obligation d'examen

# CHARTRE DE LA LAÏCITÉ

Charte laïcité : mode d'emploi (BO n°33 du 12 septembre 2013)

- Il est recommandé de l'ajouter au règlement intérieur.
- Il faut la présenter aux parents d'élèves lors de la 1ère réunion (article 10).
- Il faut faire vivre la laïcité sous forme d'activités au sein des établissements via les conseils de la vie lycéenne et de la vie collégienne (article 15).
- Il faut étudier la charte en instruction civique et morale, en éducation civique, en éducation civique, juridique et sociale et à partir de 2015 lors des heures de vie de classe et dans l'enseignement morale et civique.
- Des ressources sont présentes sur le site EDUSCOL pour accompagner les personnels.
- Il faut prendre les dispositions nécessaires afin d'apposer sur la façade de l'établissement la devise de la République, les drapeaux tricolore et européen.
- Il faut aussi afficher la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Rime FULCRAND

# RÉFORME DES RETRAITES 2013

Un préavis de grève a été déposé pour le mardi 10 septembre 2013 pour protester contre la future réforme des retraites dont les principales orientations nous ont été annoncées fin août : le projet est passé en conseil des ministres le 18 septembre et aux assemblées à partir du 7 octobre.

Le CNGA-CFE/CGC, comme les Fonctions publiques CGC et la CFE-CGC, ne s'est pas associé à ce mouvement le jugeant inopérant en ce début d'année scolaire. De plus les mesures qui s'annoncent (augmentation de la cotisation pension civile dans les Fonctions publiques dès le 1er janvier 2014 prévue depuis la dernière réforme plus nouvelle augmentation due à la réforme actuelle, stagnation de la valeur du point d'indice, diverses hausses de TVA début 2014, report de 6 mois de la revalorisation des pensions prévue initialement le 1er avril 2014 sauf pour ceux qui touchent le minimum vieillesse...) devraient réduire notre pouvoir d'achat, nous jugeons donc inutile pour les actifs, de perdre 1/30ème de mois pour une grève qui d'ailleurs a été peu suivie au niveau de la Fonction publique du moins.

## Position CNGA concernant les retraites

Nous aimerions vous écrire, comme certains syndicats, que le CNGA-CFE/CGC, milite pour la retraite pour tous à 60 ans sans décote avec 75% du salaire des 6 derniers mois. Mais la réalité économique fait que nous avons bien conscience que cette demande serait peu réaliste. Nous déplorons l'allongement prévu du nombre d'années pour bénéficier de la retraite à taux plein : 1 trimestre de plus c'est-à-dire 41 ans et 3 trimestres pour les personnes nées en 1958, 59 et 60, 42 trimestres pour celles nées en 61, 62, 63 et ainsi de suite pour arriver à 172 trimestres soit 43 ans pour les natifs de 1973 et après. La réalité est difficile et nous dénonçons l'hypocrisie de nos politiques qui se targuent de ne pas avoir modifié l'âge de départ possible en retraite actuellement fixé à 62 ans. Il est clair qu'un jeune professeur recruté actuellement à bac plus 5, ne pourra atteindre les 43 ans de cotisation qu'après 65 ans et que, la décote aidant, il ne pourra pas partir décemment à 62 ans.

Même si des réformes douloureuses semblent nécessaires au CNGA pour assurer l'équilibre de notre système de retraite, il pose un certain nombre de revendications qui lui semblent aller dans le sens de la justice sociale et malheureusement, cette réforme annoncée est pour nous une occasion ratée.

CNGA

**Siège Social et bureaux**  
63 rue du Rocher - 75008 PARIS  
Tél. 06 60 62 02 12  
courriel : [cnga2@wanadoo.fr](mailto:cnga2@wanadoo.fr)

Statuts conformes à la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, déposés le 17-7-1968 à la Préfecture de la Seine et enregistrés sous le n° 14-354

\*

*Président*

**Michel SAVATTIER**

Lycée E. Branly, Châtellerault 86

\*

*Présidente-adjointe*

**Françoise PONCET**

Lycée G. Eiffel, Gagny 93

\*

*Secrétaire générale*

**Rime FULCRAND**

Collège E. Delacroix, Paris 16e

\*

*Trésorière*

**Cécile FAVREAU SAVATTIER,**

Lycée Aliénor d'Aquitaine,  
Poitiers 86

\*

*Vice Présidente*

**Chrystel JOTHY**

Collège Delacroix, Paris 16e

\*

*Présidents d'honneur*

**P. CANONNE, S. CARRAT,  
J.-J. RUDENT, B. de CUGNAC,  
M. BOUDOU, M-E ALLAINMAT**

\*

UA (Université Autonome)  
Directeur de la publication  
M. SAVATTIER

\*

Maquette : **Raymond CIMA**  
Dépôt légal à parution  
N° de commission paritaire  
1010 s 07540

ISSN 0293-6003

\*

Ce numéro a été tiré  
à 1000 exemplaires par nos soins

*La reproduction même partielle de textes parus dans ce bulletin est formellement soumise à l'autorisation préalable du Bureau National du CNGA*

## RÉFORME DES RETRAITES 2013



□ En premier lieu, nous revendiquons de meilleures conditions financières pour nos collègues multi-pensionnés c'est-à-dire ayant travaillé dans le privé et le public et bénéficiant ainsi de diverses retraites : retraite Fonction publique, Ircantec, retraite Sécurité Sociale, Agirc, Arcco... Et pour ne prendre qu'un exemple que nous avons eu à traiter récemment : une collègue ayant commencé à un âge classique pour un professeur, ayant travaillé comme enseignante toute sa vie avec une très brève interruption de carrière mais ayant au préalable travaillé une dizaine d'année dans un établissement privé hors contrat avant de rejoindre la fonction publique en passant les concours de recrutement suite à une courte formation universitaire, aura une petite retraite (inférieure à 1500 euros) tout en ayant travaillé jusqu'à 64 ans âge annulant dans son cas la décote.

□ Nous nous indignons également du sort qui est réservé aux fonctionnaires dans la presse donc dans l'opinion publique : nous serions des privilégiés, le calcul de notre retraite se faisant sur les 6 derniers mois de salaire alors que dans le privé ce calcul se ferait sur les 25 meilleures années. Ce raisonnement est biaisé à la base. En effet, le calcul des 6 derniers mois pour les fonctionnaires se fait sur le salaire de base, hors primes certes peu nombreuses pour nous en tant que professeurs mais existant tout de même : ISOES, heures supplémentaires diverses, primes de CCF pour certains, de tutorat... Il est clair qu'il faudrait comparer déjà notre retraite basée uniquement sur notre traitement de base indiciaire avec les retraites du privé où se cumulent la retraite sécurité sociale, effectivement basée sur les 25 meilleures années, et les retraites complémentaires Agirc et ARCCO qui, pour ces 2 dernières, fonctionnent avec un système de points acquis en fonction de revenus. Les 2 systèmes ne sont absolument pas comparables et le seul indicateur juste serait de comparer les taux de remplacement retraite/salaire le plus élevé de la carrière entre un cadre du privé et le fonctionnaire professeur, lui aussi cadre. De plus, certes le calcul de notre salaire se fait sur le traitement des 6 derniers mois, mais comme nous l'avons déjà dénoncé à maintes reprises, l'allongement de la durée du travail fait que de plus en plus nos collègues stagnent de nombreuses années au dernier échelon de leur grade et le salaire des 6 derniers mois se transforme pour beaucoup en salaire des 10 dernières années.

□ Le troisième point qui nous interpelle est le principe même du calcul de la retraite mis en place par le gouvernement Fillon : que le calcul de la pension se fasse proportionnellement au temps travaillé, nous le concevons mais que ceux qui partent sans avoir le nombre de trimestres nécessaires pour une retraite à taux plein, se voient attribuer une décote pour trimestres manquants alors qu'ils ont déjà été sanctionnés pour le manque de trimestres, nous appelons cela une double peine. Il est dans l'air du temps de s'insurger contre les doubles peines (au niveau pénal par exemple) mais cette double peine implicite au niveau des retraites nous semble être insupportable.

□ Le quatrième point qui à notre sens mériterait d'être revu concerne la prise en compte des enfants pour la retraite (6 mois pour les femmes des Fonctions publiques actuellement). Il serait peut-être nécessaire d'harmoniser avec la situation du privé nettement plus favorable.

□ Le cinquième point de notre revendicatif retraite a trait au « compte personnel pénibilité » que veut instituer le gouvernement actuel. Nous concevons bien que certains métiers sont plus durs physiquement et moralement que d'autres mais exclure d'office les fonctionnaires de ce dispositif nous semble une ignominie. Et pour prendre rapidement quelques exemples : le fonctionnaire territorial qui dans les établissements scolaires est chargé du ménage ou de la préparation des repas nous semble avoir un métier fatigant, de même pour le professeur des écoles enseignant en maternelle qui doit se mettre physiquement au niveau des élèves et parfois les porter, idem pour le professeur du secondaire victime de stress : bruit, violence verbale voire physique, crainte d'un dérapage quelconque dans sa classe, pression de la hiérarchie et peu de soutien en cas de problème, parents d'élèves consommateurs parfois agressifs...

En conclusion, le CNGA ne saurait se satisfaire de cette réforme des retraites très incomplète et insuffisante à notre goût. Via les Fonctions publiques nous aurons l'occasion de faire entendre nos revendications qui nous semblent légitimes dans un contexte de justice sociale.

Françoise PONCET

Mission première du professeur

# ENSEIGNER

## Une véritable souffrance pour les enseignants

On peut mourir au travail mais aussi mourir à cause de son travail. L'actualité récente fourmille d'entreprises où des salariés au bout du rouleau se sont donnés la mort : France Télécom, Pôle emploi, Peugeot, Renault, Sodexho, Thales, EDF.... La souffrance au travail est responsable d'un suicide par jour et l'Éducation nationale n'est pas épargnée.

Un de nos collègues, professeur d'électronique en STI2D, nous a quittés à la rentrée 2013 en laissant une lettre où il nous explique, de façon claire et structurée, les raisons professionnelles qui l'ont conduit à l'irréparable. Cette lettre, le CNGA aurait pu l'écrire tant les remarques qu'il nous livre ont été déjà longuement énoncées dans notre journal syndical : « le métier tel qu'il est devenu au moins dans ma spécialité ne m'est plus acceptable en conscience. »

Nous allons nous permettre de reprendre quelques citations de la lettre d'adieu de notre collègue et de les commenter : c'est notre façon bien modeste de lui rendre hommage.

□ « Le choc pour moi fut de constater la baisse de niveau des sections techniques en 18 ans » et d'ajouter : « Je pense au niveau toujours plus problématique des élèves, autrefois on savait parler et écrire un français très convenable après 5 ans d'études primaires. Aujourd'hui, les élèves bacheliers maîtrisent mal la langue ne savent plus estimer des chiffres après 12 ans d'études. » Tous les collègues qui enseignent dans le supérieur (BTS, IUT, licence) le constatent et pourtant tous ces étudiants sont titulaires du baccalauréat, certains même avec mention.

□ « La réponse de l'institution est : « Oui mais les élèves savent faire autre chose ». Je suis bien placé dans ma spécialité pour savoir que cela n'est pas vrai ! Les élèves ne maîtrisent rien ou presque rien des techniques numériques d'aujourd'hui. Tout ce qu'ils savent faire est jouer et surfer sur internet. » Dito la remarque précédente : les collègues qui enseignent dans l'enseignement supérieur constatent les difficultés de leurs élèves pourtant bacheliers à utiliser correctement un traitement de texte, un tableur et la messagerie (par exemple, envoi d'une pièce jointe).

□ « Une difficulté était quand même le référentiel applicable (le programme) datant des années 80, ambitieux pour l'époque et en total décalage avec le niveau réel des élèves des années 80 ». L'institution a d'ailleurs dû en prendre conscience et a même trouvé la parade : le CCF, Contrôle en Cours de Formation, qui maintenant est imposé dans tous les programmes rénovés (STI2D, BTS...) ; le professeur de la classe fait les sujets pour ses élèves, les interroge et les note évidemment sur les parties du programme qu'il a eu le temps et la capacité de traiter et ceci en fonction du niveau des élèves, les pressions extérieures (administration de son établissement, inspecteur, parents d'élèves, les élèves eux-mêmes...) le poussant à proposer

des notes acceptables pour sauver les apparences.

□ « Une réforme semblait souhaitable pour officialiser des objectifs réalistes et orientés en fonction des besoins du marché du travail Puis vint la réforme de 2010 mise en place par Luc Chatel et applicable à la rentrée 2011. Pour le coup, le terme réforme est faible pour décrire tous les changements mis en place dans une précipitation totale ». Nous n'avons rien ajouté si ce n'est que cette précipitation s'est accompagnée d'un référentiel illisible, dans un jargon incompréhensible pour le professeur de base, une volonté de pédagogisme sans aucune volonté de transmission des savoirs, avec un monde professionnel qui s'est peu exprimé et une inspection absente qui n'a pas pris la peine de l'expliquer aux enseignants.

□ « L'enseignement des métiers est réduit à peu de choses dans le référentiel des 4 spécialités seulement ». « Je me pose tout de même la question de la compétitivité de notre pays dans le domaine industriel avec un pareil abandon de compétences. » L'idée de cette réforme est de repousser les apprentissages liés au métier après le baccalauréat mais les élèves qui choisissent ces filières souhaitent des apprentissages en liaison avec la formation qu'ils ont choisie et sont déçus de recevoir un enseignement généraliste, abstrait où tous les travaux pratiques grandeur nature ont disparu. Cette réforme avait la volonté de développer en France l'enseignement technologique. Puisqu'à notre sens cet enseignement est absent des filières STI2D, nous pouvons comprendre de certains parents préfèrent inscrire leur enfant en série S même s'il désire se diriger vers des métiers industriels : des bases plus solides en mathématiques, physique, et même en français, sont sûrement plus profitables qu'un saupoudrage ou « des teintures » pour reprendre l'expression de notre collègue pour devenir technicien, ingénieur ou chercheur.

□ « Il apparaît que la volonté de supprimer toute activité de type cours est la radicalisation d'une tendance déjà bien marquée ». « On nous assène que l'élève est acteur de son propre savoir, qu'il en est le moteur. » Comment pourrait-on imaginer cela pour des études de médecine par exemple : peu ou très peu de cours théoriques, l'élève découvre la matière en cliquant sur Internet sans prérequis, sans culture technique. Comment faire dans ce cas un diagnostic pour un médecin ou des « activités de type projet » pour nos élèves de l'enseignement technologique ?

□ « Comment note-t-on les élèves ? A l'estime, en fonction de critères autres, l'inspection le sait mais ne veut surtout pas que la chose soit dite. Du coup cette note relève du « grand n'importe quoi » et ne respecte aucune règle d'équité. Elle est attribuée par un enseignant seul qui



# RÉFORME DES FILIÈRES TECHNOLOGIQUES



connaît ses élèves depuis au moins un an et compte coefficient 6 ce qui écrase les autres matières. Cela viole l'esprit du baccalauréat dans les grandes largeurs. Je considère que ceci est une infamie et je me refuse à recommencer. » Ce même projet est aussi évalué par un collègue extérieur (coefficient 6) qui lui, ne peut juger que la forme de ce qui lui est présenté : soyez poli avec l'interrogateur, passez chez le coiffeur, présentez un beau Power Point réalisé par vous-même ou par quelqu'un d'autre d'ailleurs, même si le fond est creux, vous obtiendrez une bonne note...

□ « Cela fait plus d'un an que je me plains à mon syndicat de cet état de fait. Pas un seul compte rendu .... Ou alors le syndicat est activement complice. » Pour avoir mené des actions en intersyndicale (réunions, manifestations), nous pouvons affirmer que certains syndicats ont dénoncé les méfaits de cette réforme pour les enseignants, les élèves, les sections technologiques et l'industrie française. Nous avons lamentablement échoué dans nos revendications et nous n'avons pas été entendus.

Et le CNGA CGC qu'a-t-il fait pour dénoncer cette réforme ? Pas assez sans doute. En restant conscients de notre inefficacité, citons tout de même :

- Participation à des intersyndicales en région parisienne et manifestations le mercredi après-midi devant le ministère pendant l'année scolaire 2010/2011.

- Une audience au Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) le 9 novembre 2010 (cf. UA 322) où le seul point positif a été d'avoir confirmation que les collègues de l'enseignement technologique qui voulaient « quitter le bateau » pouvaient être « recasés » dans d'autres matières (technologie, mathématiques, sciences physiques...).

- Une lettre au niveau de l'académie de Créteil envoyée au Recteur, DRH, à la médecine du travail et à la DRH du ministère en décembre 2010 dénonçant la réforme, signalant le désespoir des collègues afin que les dépressions

prévisibles ou autres maladies connexes soient considérées comme des maladies professionnelles (cf. UA 323). Mais, nous n'avons pas su imaginer le pire. Il est encore temps de s'occuper de ceux qui sont dans la désespérance : certains essaient tout de même d'assurer leurs cours sans aucune conviction, d'autres fuient le système (démission souvent sans porte de sortie, mutation en IUT ou dans les autres fonctions publiques), d'autres enfin, comme notre collègue, ont recours à des méthodes plus radicales.

- Tout ceci, le CNGA l'a redit en audience au MEN le 26 février 2013 (cf. UA 335) et la seule réponse du directeur de la DGESCO<sup>(1)</sup> a été que nous voyons tout négativement et que le but d'une réforme était d'améliorer les choses, tout en reconnaissant que certaines disciplines avaient été fortement impactées... Sans commentaire : l'erreur est humaine mais persévérer est diabolique.

Je laisse à nos lecteurs le soin de conclure mais je voudrais signaler que dans son malheur notre collègue, professeur d'électronique est moins touché que d'autres collègues. En effet il reconnaît que ce qu'il avait à enseigner était inadapté mais qu'il maîtrisait bien les domaines du nouveau référentiel. Que dire des autres spécialités technologiques où les professeurs doivent enseigner des matières qui leur sont étrangères et ceci pour beaucoup d'académies, sans aucune formation digne de ce nom ! (Cf. lettre au Recteur de Créteil du 7 février 2011 UA 324).

En hommage à notre collègue décédé, et suite à l'insistance des syndicats, une minute de silence a été observée au CSE<sup>(2)</sup> du 18 septembre 2013, l'administration ayant exigé un vote pour juger de l'opportunité de cette décision...

**Françoise PONCET**

(1) Direction Générale de l'Enseignement Scolaire

(2) Conseil Supérieur de l'Éducation

## ACADEMIE DE MONTPELLIER

### Nécrologie

**Nous avons appris le décès de Monsieur Michel DORANDEU, survenu durant l'été à Perpignan. Michel DORANDEU, alors jeune professeur de Lettres à Pau (64) a rejoint la CNGA dès sa fondation. Nommé ensuite à Perpignan au lycée Arago, il a œuvré au niveau académique pour notre organisation syndicale. Il y a 22 ans, il prenait sa retraite dans cette même ville au cœur de cette région qu'il aimait tant. Même retraité, il a continué, jusqu'à ces toutes dernières années, à soutenir le CNGA et lire attentivement nos prises de position. Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille et particulièrement à sa sœur Anne-Marie qui eut durant de très nombreuses années des responsabilités importantes au sein du Bureau national de la CNGA puis du CNGA.**

**Michel SAVATTIER**

## Commentaires de CGC-ERD concernant le rapport de la Cour des comptes « Gérer les enseignants autrement »

La Cour des comptes a rendu public, le 22 mai 2013, le rapport « Gérer les enseignants autrement ». La loi fixe à l'école l'objectif de réussite de tous les élèves. La façon dont les enseignants sont employés, affectés et soutenus est l'un des leviers d'actions les plus importants pour y parvenir. La Cour des comptes a analysé dans ce contexte la gestion de l'ensemble des enseignants, du 1er et du 2nd degrés, des secteurs public et privé sous contrat. Ci-dessous, les remarques concernant ce rapport que le CNGA a transmis aux Fonctions publiques CGC, en réponse à l'analyse faite par la haute juridiction financière.

### 1) Rappel des chiffres mentionnés dans le rapport relatifs au niveau des rémunérations enseignants

Il nous semble important que la Cour des comptes ait rappelé un certain nombre de données fondamentales pour bien situer le débat : **12 millions d'élèves, 837 000 enseignants (2012), rémunération des enseignants : 49,9 Md€ en 2011, soit 17 % du budget général de l'État et 2,5 % du PIB.** Ces chiffres témoignent des enjeux financiers du débat qui s'annonce. En effet depuis de nombreuses années, tout le monde s'accorde à dire, ministres compris, que les salaires des enseignants sont très nettement inférieurs à ceux de leurs collègues de l'OCDE ou plus simplement de leurs voisins européens et qu'une revalorisation de leur traitement est nécessaire, d'autant que le recrutement s'effectue désormais au niveau master 2 et que le métier a considérablement évolué au cours des quinze dernières années. Dans le même temps, dans un contexte économique difficile, l'augmentation de leurs rémunérations constituerait une charge supplémentaire pour le budget de la nation.

On se trouve face au dilemme suivant : beaucoup de moyens dépensés, des résultats scolaires médiocres comparativement à ce que l'on observe chez nos voisins européens et des rémunérations qui rendent le métier peu attractif. Il n'en reste pas moins que la qualité de l'enseignement, le niveau de recrutement des personnels de l'Éducation nationale et la reconnaissance de la fonction d'enseignant sont indissociables d'une prise en compte de cette donnée comptable. Notons également que les enseignants représentent **44% des agents publics de l'État** et que ces enseignants sont tous cadre A de la Fonction publique d'État, même s'ils ne mettent que très rarement en avant cette réalité que d'aucuns jugeront en totale inadéquation avec leur rémunération. En effet, combien d'enseignants ont des traitements dépassant le plafond de la sécurité sociale ? Pour nous, syndicat, cette appartenance à l'encadrement nous semble fondamentale et ne doit pas être occultée : comparer les salaires moyens ou les retraites du privé avec ceux de la Fonction publique et particulièrement ceux de la Fonction publique d'État n'a de sens que si l'on garde en mémoire la proportion de cadres dans cette dernière. Si on veut effectuer des comparaisons, il serait plus honnête et judicieux

de comparer les conditions de travail et rémunération des professeurs avec celles des cadres du privé.

### 2) L'exercice des missions des enseignants, statut des enseignants et réalité du métier

Il est vrai que notre statut est défini par le fameux décret de 50, certains syndicats y sont très attachés et ceux, réformistes comme le CNGA, souhaiterait une renégociation du statut enseignant. Mais pas à n'importe quel prix : que les activités en dehors des heures d'enseignement soient prises en compte dans notre statut nous semble une évidence, compte tenu du temps passé par chaque enseignant à ces activités. Certaines sont obligatoires, telles la participation aux conseils de classe, aux réunions préparatoires du projet d'établissement, les rencontres parents professeurs, les réunions du conseil d'enseignement, la participation aux examens, les journées de prérentrée... Tandis d'autres se sont ajoutées à nos obligations, non incluses dans notre statut, mais tout aussi indispensables à la bonne marche de l'établissement : conseil d'administration, CHS, conseil de discipline, Conseil de Vie Scolaire, remise des bulletins aux parents, réunion de l'équipe pédagogique le plus souvent pour évoquer les problèmes de discipline, conseil pédagogique, liaison école primaire collège ou collège lycée ou lycée enseignement supérieur, information des formations de l'établissement, journées portes ouvertes, pré-conseil de classe à chaque trimestre et pour chaque classe en collège, travail en équipe, coordination disciplinaire, coordination de niveau, professeur principal en STS (Section de Technicien Supérieur), tutorat de certains élèves... Mais ces activités, stricto sensu, non obligatoires et non comprises dans notre statut, sont effectuées sur la base du bénévolat, ce qui nous semble anormal : le métier d'enseignant n'est en rien comparable au bénévolat en faveur d'une association caritative mais au contraire un travail impliquant des tâches et obligations à respecter et justifiant rémunération. Une redéfinition du métier d'enseignant s'impose et nous ne pouvons qu'approuver le rapport lorsqu'il met en cause les contenus réducteurs du décret de 50 qui limite le service des enseignants à leurs seules obligations pédagogiques. Nous ne sommes pas sûrs néanmoins, que nos propositions soient du goût de la Cour des comptes : réduire le nombre d'heures de cours (2 ou 3 heures) et imposer un certain nombre d'heures de présence au lycée pour accomplir toutes ces tâches hors enseignement (4 à 6 heures) afin que le rôle de chacun soit clairement défini.

Il serait aussi nécessaire de prévoir des indemnités pour ceux d'entre nous qui prennent en charge un certain nombre d'activités périscolaires. Le rapport indique que les primes à l'Éducation nationale sont très inférieures à celles touchées par les autres fonctionnaires des Fonctions publiques. Il serait également souhaitable que la totalité de



ces indemnités soient prises en compte dans le calcul de la retraite comme cela est réclamé par de nombreux syndicats.

Le rapport reconnaît que le caractère peu attractif de notre rémunération n'est pas la conséquence d'un travail plus faible comme le veut une légende tenace. Nous ne pouvons qu'approuver cette constatation : un professeur impliqué dans son établissement, outre la préparation de ses cours, la correction de ses copies, les heures d'enseignement, se voit vite imposer un certain nombre d'heures liées à des tâches péri-éducatives.

Notons enfin que le rapport dresse la liste des activités exercées par les professeurs en sus de leurs heures devant élèves ce qui est une bonne chose. On regrette que les activités qui nous occupent le plus n'aient pas été citées : préparation des cours, des devoirs et des photocopies, préparation des évaluations et correction des devoirs et TP.

Pour conclure, selon les statistiques du service de retraite de l'Etat, les enseignants quittent leur fonction avant le terme, ce qui est un signe de pénibilité de leur métier et d'un certain mal être au travail. Une absence de cadre clarifiant les missions et les attentes rend l'exercice de la fonction peu lisible pour les collègues enseignants ce qui entraîne une certaine angoisse chez eux.

### 3) Attractivité du métier d'enseignant

Le rapport de la Cour des Comptes souligne une crise d'attractivité du métier d'enseignant ce que nous constatons tous : en période de crise économique et de chômage, certains concours manquent cruellement de candidats. La rémunération n'est pas seule en cause : les déroulements de carrière, l'insuffisance des formations (lors de changement de programmes par exemple) ou leur inadéquation, le manque de reconnaissance de la société et de notre hiérarchie, le discours ambiant consistant à réduire notre temps de travail au nombre d'heures de cours assurés, l'hétérogénéité des classes, l'absentéisme des élèves, la présence d'élèves dépassés, démotivés qui gênent la progression de leurs camarades, la présence d'élèves handicapés sans mesure d'accompagnement du professeur contribuent à cette faible attractivité. Ajoutons aussi le système des mutations depuis la réforme Allègre où l'on postule déjà pour une académie, académie, qui pour la plupart d'entre elles représente une grande surface de territoire. Sans oublier les pressions pour bannir le redoublement alors qu'aucune mesure alternative n'est proposée aux élèves en grande difficulté et les pressions sur les enseignants via le CCF (Contrôle continu en Cours de Formation) où le professeur de la classe propose ses propres sujets à ses propres élèves... ! Tout ceci dévalorise notre travail et comme l'indique le rapport nous pensons qu'une remise à plat de la gestion des enseignants est un des leviers d'amélioration du système et ceci à moindre frais.

Ce manque d'attractivité est aussi dû au manque de mobilité en direction d'autres secteurs de la Fonction publique, voire d'autres catégories professionnelles. Représentant

la moitié des fonctionnaires d'Etat, nous revendiquons les mêmes conditions de mobilité que les autres fonctionnaires. Cette mobilité doit être en relation étroite avec le parcours professionnel de l'agent. Tous les types de mobilité doivent être envisagés, notamment pour changer de métier, de spécialité, voire de filière et doivent s'accompagner d'un cycle de formation adéquat. Pour cela, CFE-CGC Éducation revendique l'instauration d'une "Fonction Publique de Métiers" en lieu et place des dispositifs actuels et dans la perspective d'une gestion améliorée des agents et des emplois du service public

### 4) La bivalence des enseignants préconisée dans le rapport

Notons déjà que cette bivalence existe déjà dans les faits pour certains enseignants comme le souligne le rapport. A la liste des cas cités, on pourrait ajouter les professeurs des disciplines techniques enseignant en bac technologique STI2D, obligés d'enseigner plusieurs disciplines technologiques (mécanique, électrotechnique, électronique, génie civil, architecture, informatique...) pour la plupart sans aucune formation de base et aucune formation continue digne de ce nom d'où le désespoir de beaucoup et les évitements ! Nous sommes loin de conditions idéales pour un enseignement de qualité !

Le CNGA ne saurait être contre toute bivalence. Nous préconisons que cette dernière ne soit possible que si le professeur en a déjà les capacités, l'appétence et les connaissances pour le faire et s'il est volontaire : dans ces strictes conditions, cela permettrait une diversification du métier et éviterait ainsi, pour les enseignants nommés dans des petites structures, d'assurer leur service d'enseignement dans plusieurs établissements.

### 5) Les points du rapport qui nous inquiètent et propositions

a) Nous sommes inquiets quant à la volonté de la Cour des comptes **d'annualiser les obligations de service** des enseignants car cela aggraverait notre charge de travail : par exemple, quand nos élèves sont en stage, il nous est demandé d'assurer leur suivi de stage. Lors des examens blancs, CCF ou épreuves terminales, mais aussi projets divers, notre présence est indispensable. Il serait malhonnête d'affirmer que pendant ces périodes, les enseignants sont « en vacances » : ils n'assurent pas des cours de façon classique mais sont occupés à d'autres tâches pédagogiques. De même, nous jugeons inadmissible de devoir rattraper les cours suite à des absences imposées par l'administration (réunion, formation, examens...), à des arrêts maladie ou suite à des jours fériés... Quelle autre profession accepterait ce genre de situation ? De plus humainement, il est impossible d'assurer un enseignement de qualité avec un nombre d'heures de cours trop important,

## RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES (FIN)

regroupés sur une période courte. Dans ces conditions, nous ne pouvons être favorables à l'annualisation de notre temps de service.

b) « **La gestion plus individualisée** » du service des enseignants et « **adaptée aux besoins des élèves** » nous interpelle au niveau des dérives possibles : nous craignons le pire dans certains établissements en fonction de la qualité du chef d'établissement (copinage, lobbying, favoritisme...)

c) « **L'indispensable rationalisation de la scolarité en lycée** » est une idée qui, poussée à l'extrême, peut induire la disparition d'options et surtout une disparité géographique des options proposées, nous pensons particulièrement à nos provinces. Il est clair qu'il doit y avoir une continuité géographique de l'offre de formation sur tout le territoire.

d) **Recrutement des enseignants en fonction des postes à pourvoir, des projets d'établissement à l'échelle régionale.**

Rappelons que le CNGA a toujours été favorable au service public d'éducation avec un recrutement national des enseignants sur concours et des examens ponctuels à épreuves anonymes et nationales. Une gestion locale des enseignants serait pour nous synonyme de moindre qualité des enseignants dans certaines régions : les zones difficiles où généralement les difficultés économiques des familles sont les plus importantes, méritent des professeurs de qualité pour assurer un enseignement comparable sur tout le territoire français. Ceci nous semble indispensable pour conserver la valeur nationale des diplômes et ne pas leurrer les élèves et leurs familles. De plus, un recrutement local rendrait impossible tout espoir de mutation.

e) **La liaison école primaire / collège sous plusieurs formes**

La loi refondation de l'école prévoit la création « d'un cycle

associant le CM2 et la 6ème », chaque collège et les écoles de son secteur devront définir conjointement les modalités de coopération et d'échanges qui seront désormais inscrites dans le projet d'école. Ceci va dans le sens de la revendication de CFE-CGC Éducation sur l'établissement du 1er degré. La notion d'établissement est retenue par CFE-CGC Éducation car indispensable au bon fonctionnement du service public que sont les écoles élémentaires et maternelles. Toutefois le principe des EPEP (Établissement Public d'Enseignement Primaire) est à écarter car trop éloigné du quotidien de nos écoles surtout sur le plan des dimensions (nombre de composantes). CFE-CGC Éducation propose que les écoles dépendant du secteur d'un collège deviennent un établissement du premier degré.

Bien que non autorisée actuellement, l'idée de mettre des professeurs de collège à l'école et des PE (Professeur des Écoles) au collège semble se dessiner avec la création d'un cycle CM2 /6ème : par exemple, un PE avec une licence d'anglais ou de mathématique pourrait faire des heures au collège pour compléter son temps de service annualisé à terme. Cela, pour CFE-CGC Éducation semble être la porte ouverte à tous les abus d'utilisation des personnels sous prétexte d'un recrutement au niveau du master.

Pour terminer sur une note optimiste, nous sommes satisfaits que Monsieur Migaud, président de la Cour des comptes, parle de « richesse humaine » lorsqu'il décrit le monde enseignant qu'il juge recruté « sur un profil hautement qualifié ». Comme lui, nous attendons des choix politiques en matière d'enseignement, choix « essentiels pour l'avenir de notre pays ».

**Françoise PONCET (CNGA/CFE-CGC)  
avec l'aide de Roland Galliano  
(CFE-CGC Éducation) 1er degré**



## UNE RENTRÉE DIFFICILE DANS LE 93...

### ...pour les élèves et les professeurs

Notre département, le plus jeune département de France, où le contexte social est parfois difficile, mérite une attention particulière au niveau de l'Éducation.

Or nous constatons en cette rentrée 2013, d'une manière générale, une augmentation significative du nombre d'élèves scolarisés dans notre département (plus de 1700 élèves en école maternelle et plus de 1300 collégiens) et un déficit d'enseignants et ceci même si des recrutements importants au niveau national ont été réalisés cette année.

**Conséquences** : des élèves sans maître, peu de remplaçants disponibles, des classes surchargées où les seuils en nombre d'élèves sont dépassés, les heures réglementaires et les heures spécifiques de notre département diminuées, des options supprimées, bref des conditions de travail difficiles pour nos collègues enseignants ou administratifs, cadre A de la fonction publique. Il s'avère nécessaire de solliciter des contractuels pour suppléer à ces insuffisances d'enseignants en espérant qu'ils seront compétents, formés et encadrés dans leur travail... ceci pour le bien de nos enfants.

Que dire aussi des pressions sur les collègues pour qu'ils effectuent des heures supplémentaires pour combler le déficit





## UNE RENTRÉE DIFFICILE DANS LE 93...

en personnel et ceci alors que les salaires stagnent, voire diminuent (la valeur du point indiciaire n'a pas été revalorisée depuis 3 ans et les taux de cotisation augmentent), que les heures supplémentaires sont souvent moins payées que les heures normales et qu'elles sont désormais fiscalisées... !

Que dire des conditions matérielles d'enseignement de nos collègues en lycées et collèges : travaux dans leurs établissements les privant de salles de classes les premiers mois de la rentrée après 2 mois de vacances, des ordinateurs dépassés ou en nombre insuffisant au regard du nombre d'élèves dans les classes, des connexions Internet préhistoriques... alors que le numérique est entrée dans les programmes et dans la formation des élèves.

Quant aux professeurs des écoles, ils subissent pour beaucoup d'entre eux dans le 93, la réforme de l'ARE (Aménagement des Rythmes Éducatifs) dite réforme des rythmes scolaires qui alourdit leurs conditions de travail et dégrade leur rémunération. Conséquences annoncées : activités périscolaires pas toujours intéressantes et insuffisantes en nombre et en encadrement, refus de certains collègues de se porter volontaires pour assurer les études après les TAP (Temps d'Activités Périscolaires), études surchargées et non encadrées par des professeurs donc des encadrants qui manquent de qualifications (exemples : la lecture au CP et le travail oral des CE1), lourdeurs administratives à gérer les activités, temps de cours de l'après-midi devenus insuffisants car tronqués par la récréation, diverses activités administratives (planification des activités des élèves, information...) et des difficultés de remise au travail des élèves, élèves désorientés et fatigués par le temps de présence dans l'établissement (notamment 2h pour la pause méridienne, activités périscolaires...).

Nous doutons que de telles conditions favorisent les performances de nos élèves, performances bien inférieures aux autres départements... Mais au fait, a-t-on réellement pensé au rythme des enfants à les voir épuisés et énervés après 4 semaines de cours ?

**Françoise PONCET**

pour les enseignants du second degré (Syndicat CNGA-CGC)  
et du premier degré (Syndicat CFE-CGC Éducation)



## À LIRE AU BO

### *Personnel. Carrière*

#### **BO N°35 du 26-09-2013**

•Accès aux corps des filières non enseignantes

Organisation des recrutements réservés prévus à la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique

note de service n° 2013-0016 du 6-8-2013

#### **BO N°33 du 12-09-2013**

•Concours

Concours externe et interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'Enssib

note de service n° 2013-0015 du 20-8-2013

#### **BO N°32 du 5-09-2013**

•Concours et recrutements

Organisation de concours statutaires et recrutements réservés de personnels enseignants des premier et second degrés, de conseillers principaux d'éducation et de conseillers d'orientation-psychologues - session 2014 : modification

note de service n° 2013-130 du 21-8-2013

### *Enseignement*

#### **BO N°36 du 3-10-2013**

•Baccalauréat général série S

Évaluation des compétences expérimentales des épreuves de physique-chimie et de sciences de la vie et de la Terre en Nouvelle-Calédonie et dans certains établissements français à l'étranger des pays de la Zone Sud - session 2013

note de service n° 2013-153 du 30-9-2013

•Vie scolaire

Prévention et lutte contre le harcèlement à l'École - modificatif

circulaire n° 2013-154 du 26-9-2013

#### **BO N°35 du 26-09-2013**

•Relations école-famille

Opération «Ouvrir l'École aux parents pour réussir l'intégration» - année scolaire 2013-2014 circulaire n° 2013-147 du 26-8-2013

•Bourses

Bourses au mérite. circulaire n° 2013-141 du 19-9-2013

#### **BO N°33 du 12-09-2013**

•Charte de la laïcité à l'École

Valeurs et symboles de la République.

circulaire n° 2013-144 du 6-9-2013

•Apprentissage

Entrée en apprentissage des élèves de

moins de 15 ans à la rentrée scolaire et accès au dispositif d'initiation aux métiers en alternance (Dima) circulaire n° 2013-143 du 10-9-2013

•Baccalauréat technologique

Dispositions transitoires liées à la rénovation des séries ST2S et STG arrêté du 12-7-2013

•Baccalauréat général et technologique Évaluation de l'éducation physique et sportive aux baccalauréats de l'enseignement général et technologique - Liste nationale d'épreuves et référentiel national d'évaluation circulaire n° 2013-131 du 28-8-2013

#### **BO N°32 du 5-09-2013**

•École primaire et collège

Cycles d'enseignement

décret n° 2013-682 du 24-7-2013

•Classes préparatoires aux grandes écoles Organisation générale des études et les horaires des classes préparatoires scientifiques, accessibles aux titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence ou d'une dispense arrêté du 15-7-2013



Rime FULCRAND



## 1) Notre système éducatif : bilan, propositions d'amélioration, comparaisons internationales

**a) MARSEILLE.** « Dans certains quartiers, il y a plus de 50 % des enfants qui sont en décrochage scolaire et tournent le dos à l'école », déclare la sénatrice PS de Marseille, Samia Ghali. Elle propose de « laisser ouvert les établissements scolaires jusqu'à 19 heures pour que les jeunes ne traînent pas dans les rues ».

**b) ALLEMAGNE.** « Le Figaro » pointe « les limites du modèle allemand » pour l'apprentissage, modèle constamment cité en exemple en France. « Le système de formation outre-Rhin, cité en exemple dans le monde entier, manque de jeunes et de jeunes... motivés », écrit le quotidien. « À cause de sa faible natalité, l'Allemagne ressent les effets de la pénurie démographique qui va s'aggraver au fil du temps : 17 % de moins de 30 ans d'ici quinze ans sur le marché du travail ». Pour répondre au manque de main d'œuvre lié au vieillissement démographique et à la faible natalité, les entreprises allemandes « draguent les femmes ».

**c) 45 % des apprentis titulaires du brevet étaient au chômage en 2012 contre 15 % des diplômés du supérieur soit un quart des apprentis étaient au chômage en février 2012, sept mois après leur sortie d'un CFA : le principal critère discriminant demeure le niveau d'études des jeunes. Environ 60 % étaient en CDI et 26 % en CDD.**

### d) Quelques chiffres contre les idées reçues :

- Taux d'encadrement : la France est située en dessous de la moyenne OCDE pour le primaire. Le nombre moyen d'élèves par enseignant en élémentaire était de 18,4 en France en 2011, contre 15,4 pour la moyenne OCDE. Dans le secondaire, la France présente un taux d'encadrement de 12,3 élèves par enseignant, contre 13,6 pour la moyenne OCDE.

- Le nombre total d'élèves (public et privé) dans le premier degré à la rentrée 2012 était de 6 718 900. Le nombre moyen d'élèves par classe était de 25,9 dans les classes maternelles et de 22,9 en CP-CM2.

- En 2011, la dépense annuelle pour la scolarisation de chaque élève de maternelle s'élève en moyenne à 5 670 euros, contre 4 910 euros en 2000 en France métropolitaine et dans les DOM (hors Mayotte). En élémentaire, la dépense est passée de 5 300 euros en 2000 à 5 920 euros en 2011.

- Le nombre moyen d'élèves par classe est de 19 dans le second cycle professionnel (LP) et de 28,8 dans le second cycle général et technologique (LEGT)

- Dans le second degré, 5 442 000 élèves étaient scolarisés en 2012, dont 4 268 200 (78,7 %) dans le public.

- La dépense moyenne par élève est estimée à 9 660 euros en 2011 contre 9 260 en 2000. En 2011, la dépense pour la scolarisation de chaque élève s'élève en moyenne à 8 370 euros, contre 8 030 euros en 2000 pour le collège

(hors enseignement adapté), 11 470 euros contre 11 190 euros pour le second cycle général et technologique et 11 840 euros contre 11 490

- À la session 2012 du baccalauréat, la Depp compte 609 900 lauréats, soit un taux de réussite de 84,5 %, toutes séries confondues.

- En France, 84,4 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans ont « terminé avec succès l'enseignement secondaire de second cycle », c'est-à-dire qu'ils détiennent un CAP, un BEP, un baccalauréat ou un diplôme d'enseignement supérieur. Dans l'Union européenne, ce taux est de 80,2 %. L'objectif fixé dans le cadre de la stratégie de Lisbonne définie par les gouvernements européens en 2000 était d'attendre 85 % en 2010.

- En France, 11,6 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans sont des « sortants précoces », c'est-à-dire qu'ils n'étudient plus et n'ont pas terminé avec succès l'enseignement secondaire de second cycle. Le taux moyen dans l'Union européenne est de 12,8 %. En 2012, 34 % des jeunes sortis du système éducatif depuis 1 à 4 ans, sans diplôme ou titulaires du brevet, sont au chômage. Cette proportion est de 24 % pour les jeunes titulaires d'un CAP ou BEP.

- La Seine-Saint-Denis et la Guadeloupe ont les taux de scolarisation des 2-5 ans les plus faibles.

## 2) Pédagogie, formation des enseignants et recrutement

**a) Espé :** Jean-Marc Ayrault demande aux recteurs, d'être les garants de l'ambition des Espé qui est de « concilier une formation universitaire de haut niveau et une formation initiale et continue très professionnalisée » : « L'expérience des IUFM est là pour nous indiquer que les dérives sont possibles », et qu'il « faudra tenir compte du fossé qui s'est creusé depuis plusieurs années entre le monde universitaire et le monde de l'enseignement scolaire ». Et d'insister sur la nécessité d'un enseignement à partir des expériences pratiques par des personnes ayant la connaissance concrète des métiers de l'enseignement et de l'éducation d'où la nécessité de services partagés de professeurs associés ayant une expérience du secondaire significative. « **Il faut que les stagiaires puissent bénéficiaire de l'apport des maîtres de terrain** » (Vincent Peillon). **Le CNGA ne peut que se féliciter de tels propos et attend leur concrétisation.**

**b) Le décret relatif aux cycles d'enseignement à l'école primaire et au collège prévoit la création des quatre nouveaux cycles suivants :**

- **cycle 1**, dit « cycle des apprentissages premiers » : petite section, moyenne section et grande section ;

- **cycle 2**, dit « cycle des apprentissages fondamentaux » : CP, CE1, CE2 ;

- **cycle 3**, dit « cycle de consolidation » : CM1, CM2, 6e ;

- **cycle 4**, dit « cycle des approfondissements » : 5e, 4e, 3e.

## ACTUALITÉ MEN D'ÉTÉ 2013 (SUITE)



### c) Voici le calendrier d'entrée en vigueur des différents niveaux :

- à compter du 1er septembre 2014 dans toutes les sections de maternelle ;
- à compter du 1er septembre 2015 dans les classes de CP, de CM1 et 5e ;
- à compter du 1er septembre 2016 dans les classes de CE1, de CM2 et de 4e ;
- à compter du 1er septembre 2017 dans les classes de CE2, de 6e et de 3e.

### d) Décret sur le conseil école-collège au Journal officiel

**La composition.** Le conseil école-collège comprend le principal du collège ou son adjoint, l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré ou le représentant qu'il désigne, des personnels désignés par le principal du collège sur proposition du conseil pédagogique du collège et des membres du conseil des maîtres de chacune des écoles du secteur de recrutement du collège, désignés par l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré dont relève l'école, sur proposition de chacun des conseils des maîtres concernés.

**La présidence.** Le conseil école-collège est « présidé conjointement par le principal du collège ou son adjoint et par l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré ou le représentant qu'il désigne ». Le principal du collège et l'inspecteur devront fixer « conjointement le nombre des membres du conseil école-collège en s'assurant d'une représentation égale des personnels des écoles et des collèges. »

Lorsque plusieurs circonscriptions du premier degré relèvent d'un même secteur de recrutement de collège, le DASEN agissant sur délégation du recteur d'académie désigne l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré qui siège au conseil école-collège.

**Le fonctionnement.** Le conseil école-collège détermine « un programme d'actions » et « peut créer des commissions école-collège chargées de la mise en œuvre d'une ou plusieurs de ces actions ». La composition, les objectifs et les modalités de travail de ces commissions sont arrêtés par le conseil école-collège.

Le conseil se réunira « au moins deux fois par an » et chaque année, il établira « son programme d'actions pour l'année scolaire suivante ainsi qu'un bilan de ses réalisations ». Il soumettra « le programme d'actions à l'accord du conseil d'administration du collège et du conseil d'école de chaque école concernée » et le bilan des réalisations sera présenté aux mêmes instances.

### e) Divers :

- Les Français reçoivent **davantage d'heures de cours** que la moyenne des pays de l'OCDE
- **Histoire-géographie et éducation civique** : baisse des acquis des élèves en fin de collège depuis 2006 (Depp)

- La France est le pays de l'UE qui consacre le plus d'heures d'enseignement en EPS : l'EPS représente 10 % et 14 % du temps d'enseignement total dans les premier et second degrés.

- **Réforme des rythmes** : un coût de 25,8 M€ à Paris en 2013 et de 50 M€ en 2014

- 8 présidents d'université veulent intégrer les **filiales sélectives universitaires**

- **Les étudiants non reçus aux concours à la fin de leur master 1** mais ayant validé leur année « se verront proposer un entretien leur permettant de faire un bilan de leur projet professionnel et de trouver le meilleur choix d'orientation au sein ou hors de l'Espé ».

- **Concours 2014** : Les épreuves d'admissibilité des concours rénovés se dérouleront en avril 2014 et les épreuves d'admission du 6 au 11 juillet 2014, selon un dossier de presse des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, publié le 1er juillet 2013 et consacré aux Espé. Les candidats pourront s'inscrire entre le 10 septembre et le 22 octobre 2013. « Plus de 20 000 enseignants » devraient être recrutés à l'issue de cette session. Leur prise de poste et leur titularisation interviendra en septembre 2015.

### Concours (public et privé sous contrat)

#### Agrégations (non renouvelées)

- concours externe : du lundi 10 au jeudi 27 mars 2014 ;
- concours interne et Caer : du mardi 28 au mercredi 31 janvier 2014.

#### Capeps

- concours externe et Cafep : mardi 22 et mercredi 23 avril 2014 ;
- concours interne et Caer : vendredi 7 février 2014.

#### Capès

- concours externe et Cafep : du mardi 1er au vendredi 11 avril 2014 ;
- concours interne et Caer : vendredi 7 février 2014 pour les sections documentation et éducation musicale et chant choral ;
- troisième concours et troisième Cafep : du mardi 1er au vendredi 11 avril 2014.

#### Capet

- concours externe et Cafep : mardi 22 et mercredi 23 avril 2014, à l'exception des épreuves de la section arts appliqués qui auront lieu le mardi 29 et mercredi 30 avril 2014.

#### CAPLP

- concours externe et Cafep : jeudi 24 et vendredi 25 avril 2014.

#### CPE (public)

Concours externe : mardi 29 et mercredi 30 avril 2014.

#### COP (public)

Concours externe et interne : mercredi 5 et jeudi 6 février 2014.





### 3) Nos conditions de vie : salaire, retraite, cotisations, fiscalisation...

a) **RETRAITES** : pas de « pénibilité » pour les fonctionnaires. L'exécutif considère en effet que la question de la pénibilité est déjà traitée pour les fonctionnaires par le système des « catégories actives ».

b) **Des parlementaires de la majorité demandent un bilan sur la « ré fiscalisation » des heures supplémentaires. Le CNGA dénonce depuis un an la perte de pouvoir d'achat chez certaines catégories de personnel suite à cette mesure : ceci est particulièrement vrai pour les enseignants du secondaire et s'ajoute au blocage de la valeur du point d'indice.**

c) **Fonctions publiques : les salaires ont légèrement baissé en euros constants en 2011 (Insee). Et ceci malgré les promotions d'échelon qui n'arrivent pas à combler les pertes de pouvoir d'achat...**

### L'actualité depuis la rentrée de septembre 2013

#### a) **Apprentis franciliens :**

La région Île-de-France va acheter 6000 tablettes numériques pour les apprentis début 2014. Les apprentis et jeunes en insertion devraient aussi bénéficier d'une aide de 100 euros maximum par an à l'acquisition d'une couverture complémentaire santé.

#### b) **Le métier d'enseignant :**

1) Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale, ouvre **des discussions cette année sur les premières affectations, les rapprochements de conjoints et l'évaluation.**

Le ministre déplore que l'évaluation sanctionne par une note alors qu'elle devrait permettre de s'améliorer.

Les inspecteurs pédagogiques de l'éducation nationale veulent pouvoir proposer une semaine de stage ou des moyens de s'améliorer à un professeur en difficultés plutôt que lui mettre une note brutale qui va contrarier son avancement (propos rapportés par le ministre de l'éducation nationale).

Vincent Peillon insiste sur l'importance du travail en équipe pour les enseignants et sur le fait de ne pas figer les carrières.

En septembre le ministre ouvre treize groupes de travail avec les syndicats pour discuter des métiers et des parcours professionnels pour chaque catégorie de personnel.

En attendant, Bernard Toulmonde, inspecteur de l'éducation nationale honoraire, n'exclut pas l'effondrement du système éducatif s'il ne se réforme pas, dans ses déclarations faites début septembre. Il qualifie le système d'intolérable. Il cite comme inacceptable le fait que les enseignants viennent uniquement pour leur discipline ou que

des débutants soient affectés en ZEP. Il précise que dans l'OCDE, le temps de présence des enseignants est de 35 heures presque partout ou au plus bas à 24 heures en Espagne. Leurs activités sont diverses : cours, entretien, aides aux devoirs, rencontre des parents, concertations...

#### 2) **Avis de l'UMP, sur le métier enseignant et l'organisation de l'école :**

Examen pour tous les élèves en début de CM2, augmentation du temps de présence des enseignants dans les établissements et recrutement par les chefs d'établissement. Si les élèves ne maîtrisent pas les savoirs fondamentaux après résultats de l'examen en début de CM2, des actions spécifiques (classes spécifiques, soutien personnalisé...) sont mises en œuvre. L'objectif est que tous les enfants entrent en 6ème en sachant correctement lire, écrire et compter afin d'être prêt pour le collège.

L'UMP propose aussi d'encourager la création d'école à Charte (les charter schools sont des écoles à enseignement laïque à gestion privée bénéficiant d'une très large autonomie dans l'enseignement et dans les programmes scolaires ; leur financement est public), de donner un statut juridique aux écoles primaires et à leur directeur et de faire évoluer la gouvernance des établissements en distinguant les fonctions de proviseur ou de principal et de président du conseil d'administration.

L'UMP propose d'augmenter le temps de présence des enseignants dans les établissements notamment pour assurer du soutien individuel, du travail en équipe ou pour aider les élèves dans leur orientation.

L'UMP souhaite en contrepartie une revalorisation salariale mais souligne que la rémunération au mérite doit être renforcée.

L'évaluation des enseignants serait désormais réalisée par le chef d'établissement et le responsable disciplinaire (un chef de département pour chaque ensemble disciplinaire qui serait désigné par les enseignants, pourrait animer l'équipe de professeur de sa discipline et participer à leur évaluation).

L'UMP souhaite aussi améliorer la formation des enseignants par le développement du tutorat (stages pratiques dans les établissements et relations renforcées avec des enseignants expérimentés).

#### c) **Programme :**

Le CSE (conseil supérieur de l'éducation) favorable aux **allègements des programmes d'histoire-géographie et éducation civique pour la rentrée 2013 :**

Ils portent sur la classe de 3ème du collège, de terminale des séries ES et L et des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel.

Les projets de décret modifiant ces programmes ont reçu une majorité de votes favorables, tout comme le projet de décret visant à fusionner l'épreuve de LV1 ou LV2 avec celle de LVA (langue vivante approfondie), en terminale L.





**d) La note de vie scolaire** continuera à s'appliquer jusqu'à la redéfinition du brevet.

La loi d'orientation et de programmation pour l'école de la république prévoit la suppression de la référence à la note de vie scolaire. Plusieurs syndicats ont demandé au ministre de l'éducation nationale de supprimer définitivement cette note créée par la loi de 2005.

La FCPE a formulé un vœu pour la suppression de la note de vie scolaire, lors du CSE du 19 septembre, ce conseil se saisira en urgence de cette question dès son installation.

## **e) Pré-apprentissage :**

Les sortants de 3ème ayant moins de 15 ans à la rentrée scolaire et disposant d'une promesse d'embauche en apprentissage pourront bénéficier d'un parcours personnalisé dans un lycée professionnel ou un CFA. L'objectif de ce nouveau dispositif est d'éviter le décrochage des élèves en assurant une continuité éducative.

Lors de cette période d'attente, les jeunes pourront être informés sur les droits et obligations des apprentis, faire un stage en milieu professionnel ou encore suivre des cours pour consolider les acquis fondamentaux.

## **f) Rythmes scolaires annuels :**

Des discussions s'ouvriront en 2015 quant à une évolution possible des rythmes scolaires annuels. Les trois projets de calendriers scolaires allant de 2014-2015 à 2016-2017 et conservant 36 semaines de cours.

## **g) Éducation prioritaire :**

**Six thématiques seront débattues aux assises de l'éducation prioritaire en novembre :** les pratiques pédagogiques et éducatives, l'accompagnement et la formation des personnels, les modalités du travail en équipe, en réseau, en partenariat, le pilotage et l'évaluation, l'allocation des moyens et la carte de l'éducation prioritaire.

Des pistes d'évolution de la politique d'éducation prioritaire seront annoncées début 2014 et progressivement testées et mises en œuvre dès la rentrée 2014.

## **h) Lycéens professionnels :**

D'après une enquête publiée par l'Afev, 65 % des jeunes en lycée professionnel ont le sentiment d'avoir **choisi leur orientation**.

Ceux qui ne l'ont pas choisi (35 %) l'expliquent en majorité (56,5 %) par le fait qu'ils souhaitaient une autre spécialité que celle qu'ils étudient. La préférence pour une orientation en lycée général arrive seulement dans un second temps, pour 21 % des jeunes ayant subi leur orientation.

Le projet de métier ne correspond pas toujours au domaine étudié pour un tiers de ces élèves interrogés.

Cette enquête montre la volonté des élèves à poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur mais aussi leurs difficultés à trouver un stage.

## **i) Attractivité des académies pour les enseignants du second degré :**

*Académies attractives :*

Rennes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier : les plus attractives.

Paris, Corse: turn-over important.

Poitiers, Limoges: académies de second choix.

*Académies moyennes :*

Nantes, Clermont-Ferrand, Lyon et Aix-Marseille : assez attractives.

Caen, Strasbourg, Besançon, Grenoble : moins attractives.

*Académies peu attractives :*

Lille, Nancy-Metz : peu de demandes d'affectation.

Rouen, Nice : nombreuses demandes de mutation.

Reims, Dijon, Orléans-Tours : beaucoup de jeunes enseignants.

Amiens, Versailles, Créteil : pas attractives.

*Outre-Mer : des académies au profil spécifique.*

## **j) Orientation des lycéens :**

Faciliter et renforcer la mise en place de dispositifs d'aide à l'orientation des lycéens et étudiants est une des 18 mesures de l'agenda numérique annoncé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le plan porte notamment sur la constitution d'une offre nationale de Moocs (massive online open courses) des cours en ligne gratuits et ouverts à tous ainsi que des plateformes interactives d'information sur les filières.

Le numérique apparaît comme un moyen d'assurer la continuité entre le lycée et le premier cycle de l'enseignement supérieur (bac-3 à bac+3).

## **k) Divers :**

**1) Retraites des fonctionnaires :** le principe d'un échelonnement de la hausse des cotisations acquis.

Cet échelonnement viserait à amoindrir l'impact de la hausse pour les fonctionnaires, déjà soumis à une progression de 2,7 points de 2011 à 2020 dans le cadre de la réforme de 2010.

La hausse des cotisations retraite sera échelonnée de 0,06 à 0,08 point entre 2014 et 2017.

**2) Budget 2014 :** Sur les 8804 ETP (Équivalents Temps Plein) créés dans l'éducation nationale, 4842 concernent l'enseignement du premier degré, 2521 le second degré public, 773 l'enseignement privé et 668 CPE et AVS. Cette répartition est liée au taux de départ à la retraite. 27000 recrutements sont prévus en 2014 dont 22000 concernent des enseignants stagiaires.

Dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants, 21723 stagiaires seront payés à temps plein en 2014 pour faire un mi-temps en classe. Au total, 21911 nouveaux équivalents temps plein ont été créés depuis le début du quinquennat, souligne le ministère de l'éducation nationale.

## ACTUALITÉ MEN D'ÉTÉ 2013 (FIN)

Les moyens humains nouveaux mis devant les élèves à la rentrée 2014 seront, comme en 2013, consacrés au dispositif « plus de maîtres que de classe », à la scolarisation des moins de 3 ans ainsi qu'à l'amélioration de l'accueil des élèves.

Le ministère de l'Éducation nationale souligne que son budget s'élève à 63,4 milliards d'euros, ce qui représente une hausse de 1,19 % par rapport à 2013.

Le budget 2014 prévoit de nouveaux moyens ciblés sur les collèges et lycées en difficultés et sur les territoires où

l'évolution démographique le nécessite.

### 3) Agenda social 2013-2014 :

Il abordera la réforme de l'architecture statutaire et la pénibilité, axé sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations, l'amélioration de la qualité de vie au travail et le dialogue social, annoncé fin septembre par la ministre de la fonction publique Marylise Lebranchu.

**Chrystel JOTHY et Françoise PONCET**



## OBLIGATION D'EXAMEN

### De l'importance de répondre à une convocation pour être examinateur

**Question :** Nos collègues enseignants, titulaires ou pas, savent que participer aux jurys des examens et concours pour lesquels ils sont qualifiés, fait partie de leurs obligations de service. Par ailleurs, s'ils sont convoqués, à l'occasion d'un examen, un jour où ils ont à assurer des cours, il leur paraît en général évident que leur tâche d'examineur doit être considérée comme prioritaire. Mais ont-ils raison ?

**Réponse :** Indiscutablement, oui.

**Question :** Ce « oui » est logique mais est-il réglementaire ? J'ai cherché en vain la réponse, tout particulièrement dans l'indestructible décret du 17/12/1933 consacré au problème...

**Réponse :** Et ce décret, ni d'ailleurs le statut des fonctionnaires<sup>(1)</sup>, ne tranche la question. En effet, si le décret de 1933 considère la participation aux jurys comme une « charge normale d'emploi », cela ne donne pas, à cette activité, une priorité par rapport à l'enseignement proprement dit, lui aussi « charge normale ».

**Question :** Mais l'administration ne pourrait-elle pas faire valoir que la convocation est en somme un ordre de mission auquel le devoir d'obéissance du Fonctionnaire<sup>(2)</sup> impose de se conformer : cet ordre formel et individualisé me semble avoir le pas sur les obligations ordinaires de service (cours, conseils de classe etc.).

**Réponse :** On peut sans doute penser qu'implicitement la jurisprudence des Tribunaux Administratifs repose sur la distinction que vous suggérez. Mais, quoi qu'il en soit, cette jurisprudence aboutit clairement à considérer qu'un enseignant régulièrement convoqué pour faire partie d'un jury doit prioritairement s'acquitter de cette mission.

**Question :** Prioritairement, c'est-à-dire ?

**Réponse :** Je vais vous répondre en prenant comme exemple un procès qui s'est tenu au tribunal administratif de Versailles. Notre collègue demandait au tribunal d'annuler une décision de l'administration appliquant sur son traitement une retenue de 2/30 pour « absence de service fait » (cf. UA 330 de juin 2012), ce qui en l'occurrence correspondait aux 2 jours pendant lesquels notre collègue était prévu comme examinateur... et était resté dans son lycée. La thèse de ce dernier apparaît clairement dans les attendus du tribunal : il soutient, qu'en ayant non seulement assuré tous ses cours, mais participé en outre à tous les conseils de classe prévus pour les 2 jours en question, il a rempli ses obligations de service. Curieusement, après avoir affirmé que « la circonstance que l'épreuve concernée ait été organisée dans le cadre d'une expérimentation, pour laquelle l'établissement d'affectation de M. X. avait été sollicité sur la base du volontariat, est sans incidence sur le devoir » qu'avait ce professeur d'exécuter ses obligations de service, le tribunal se contente d'un « par suite », peu explicite, pour étayer son jugement défavorable à notre collègue.

Mais il est clair qu'en approuvant la décision rectorale, le juge administratif accorde la priorité à la tâche d'examineur. »

Jean RODOT

(1) Loi 83.634 du 13/7/83 et 84.16 du 11/01/84

(2) Art.28 de la loi du 13/7/83



# Cotisation annuelle 2013-2014

## INDICES MAJORÉS

Indice 288 et au-dessous	99,00 €
De l'indice 289 à l'indice 309	103,00 €
De l'indice 310 à l'indice 354	116,00 €
De l'indice 355 à l'indice 405	129,00 €
De l'indice 406 à l'indice 458	145,00 €
De l'indice 459 à l'indice 501	159,50 €
De l'indice 502 à l'indice 554	169,50 €
De l'indice 555 à l'indice 601	181,50 €
De l'indice 602 à l'indice 658	195,50 €
De l'indice 659 à l'indice 703	209,00 €
De l'indice 704 à l'indice 751	221,00 €
Indice 752 et plus	232,00 €

## RETRAITÉS (ou Principal)

### Retraite brute (ou Principal)

Inférieure à 900 €	73,00 €
De 900 à 1100 €	86,00 €
De 1100 à 1300 €	95,00 €
De 1300 à 1500 €	104,00 €
De 1500 à 1750 €	107,00 €
De 1750 à 2000 €	114,00 €
De 2000 à 2200 €	124,00 €
Au dessus de 2200 €	137,00 €



Stagiaires : Certifiés , Prof. EPS, PLP et CPE\* 98,00 €  
Agrégés 113,00 €

\* Tarifs applicables aux Stagiaires ou EI./Prof. sauf si leur indice (notamment par suite d'un reclassement) est supérieur à 348 ou à 293 (cycles préparatoires).

La cotisation des collègues en **disponibilité, en congé pour études ou en congé parental** est forfaitairement fixée à 68,00 €. Pour celle des collègues en **CFP rémunéré**, consulter le B.N.

Pour les **ménages d'adhérents**, seule la cotisation la plus élevée est obligatoirement complète ; l'autre peut être **diminuée de 50%**, sous réserve qu'elle reste > 81,00 € pour les actifs et 68,00 € pour les retraités.

Temps partiel :

Pour un service < ou = à 75 % du service plein : 1/2 cotisation (qui ne peut être inférieure à 81,00 €).

Pour un service > 75 % du service plein : cotisation complète.

Pour une Cessation Progressive d'Activité : cotisation complète.

Le cumul des réductions de cotisation n'est pas possible.

**La déduction fiscale  
ou le crédit d'impôt  
est de 66%**

**La cotisation  
syndicale ne vous  
coûte donc que 34%**

## ADHESION - ABONNEMENT - DOCUMENTATION

Académie .....

M., Mme, Mlle ..... Prénom ..... Tél.....

Date de naissance .....

Adresse personnelle .....

Établissement scolaire .....

Fonction ..... Corps.....

Discipline .....

Échelon ..... Indice ..... depuis le .....

- \*ADHÈRE au CNGA (avec abonnement à l'UA gratuit) pour 1an
- \*M'abonne seulement à l'UA (46 € pour 1an, fiscalement non déductible)
- \*Demande une documentation avant décision
- \* (rayer les mentions inutiles)

*Ces informations nous sont indispensables pour la bonne tenue de notre fichier.  
Elles sont réservées au CNGA et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège : 63 rue du Rocher - 75008 PARIS*

Courriel :

A... le...

Signature

Montant  
de la cotisation

**CNGA : 63 rue du Rocher - 75008 PARIS - Tél. 06 60 62 02 12 - Courriel : cnga2@wanadoo.fr**  
**CCP : CNGA , Centre LA SOURCE n° 30-101-96 T**

# Pensez à régler votre cotisation 2013-2014

**Réduction d'impôt : 66% du montant de la cotisation**

**Le CNGA  
c'est aussi  
[www.cnga.fr](http://www.cnga.fr)**

## Liste des Responsables et contacts Académiques

<b>AIX - MARSEILLE</b>	CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 24 avenue du Prado - 13008 MARSEILLE - Tél. : 04 91 59 88 31
<b>ANTILLES - GUYANE</b>	Mme BIBAS - Les Hauts du Port, Flandre n° 59, Le Morne Pichevin - 97200 FORT-DE-FRANCE
<b>BESANÇON</b>	CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 48 rue Léonard de Vinci - 25000 BESANÇON - Tél. 03 81 81 20 68
<b>BORDEAUX</b>	M. LARQUEY - FP-CGC Aquitaine 26 allées de Tourny 33000 BORDEAUX - Tél. 05 56 81 71 51 M. MARCHOU -15 allée Elisée Reclus 33120 ARCACHON - Tél. 05 56 83 27 74
<b>CAEN</b>	M. BRUNEL - rue de l'Eglise - 14112 PÉRIERS-SUR-LE-DAN - Tél. 02 31 44 12 94
<b>CLERMONT</b>	M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16. Courriel : alain-couegnat@club-internet.fr
<b>CRETEIL</b>	Mme PONCET - Tél-01 43 24 86 33 –Courriel : alponcet@yahoo.fr
<b>DIJON</b>	M. LE PILLOUER Michel - 41 rue des Angles-71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN - Tél. 03 85 47 33 90
<b>GRENOBLE</b>	Mme PUTOU, Allée d'Eséka 38780 Pont-Evêque, Tél. 04 74 57 71 33. Courriel : brigitte.putoud@wanadoo.fr
<b>LILLE</b>	CNGA/FP-CGC, U.R.-CGC, 2 Avenue Georges Dupont - ZA de l'Épinette - LOOS (59120) - Tél. 03 20 50 14 07
<b>LIMOGES</b>	Mme FAVREAU-SAVATTIER - 46 rue de la Marne 86000 POITIERS - Tél. 06 68 16 02 12 Courriel : cecile-anne.favreau@ac-poitiers.fr M. PELLETANT - 17 cité de l'Étang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 Courriel : paps@club-internet.fr
<b>LYON</b>	M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16 Courriel alain-couegnat@club-internet.fr
<b>MONTPELLIER</b>	Mlle THOMAS de JOLY Courriel : nathalie.thomas-de-joly@ac-montpellier.fr
<b>NANCY-METZ</b>	M. ISSELE - 2 rue de Clairlieu 54230 CHALIGNY - Tél. 03 83 47 21 59. Courriel. p-j.issele@ac-nancy-metz.fr
<b>NANTES</b>	CNGA - U.R.-CGC, 7, place Gare de l'État - 44276 - Nantes - Tél. 02 40 35 98 12
<b>NICE</b>	UD CFE-CGC 81, rue de France 06000 NICE Tél. 04.93.88.86.88 - Courriel : ud06@cfecgc.fr
<b>ORLEANS-TOURS</b>	M. BERNARDIN - 2 Verrières 18350 Nérondes - Tél. 02 48 80 27 73 - Courriel : bernardinserge@free.fr
<b>PARIS</b>	Mme FULCRAND - Courriel : rims@netcourrier.com
<b>POITIERS</b>	Mme FAVREAU-SAVATTIER - 46 rue de la Marne 86000 POITIERS - Tél. 06 68 16 02 12. Courriel : cecile-anne.favreau@ac-poitiers.fr M. PELLETANT - 17 cité de l'Étang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 Courriel : paps@club-internet.fr
<b>REIMS</b>	Mme PANETIER - 9 rue des Cerisiers 51140 MUIZON. Tél. 0611861337 Courriel : marthe.polonceaux.panetier@gmail.fr
<b>RENNES</b>	M. LE BARBIER - CGC Espace syndical 93 Bd Ed. Prigent 22000 ST BRIEUC. Tél. 06 21 85 68 18
<b>STRASBOURG</b>	Mme KOWES-GAST - 64 rue de Général de Gaulle - 67190 GRESSWILLER - Tél. 06 62 74 84 78 Courriel : nathalie.kowes-gast@insa-strasbourg.fr M. A. MEYER - 9 rue de Londres 67000 STRASBOURG - Tél. 03 88 60 12 45
<b>TOULOUSE</b>	Mme AUGÉ-SCHIRA - 19, rue de l'horizon - 12450 LA PRIMAUDE - Courriel : n.schira@orange.fr
<b>VERSAILLES</b>	Mme ALLAINMAT - Tél. 06.08.07.61.51 - Courriel : meacnga@wanadoo.fr